



Comité directeur Compte rendu de réunion

<u>Objet de la réunion</u> Tous sujets d'actualités	<u>Date de rédaction</u> 25 avril 2022
<u>Date / heure de début / durée</u> 9 avril 2022 - 14h/18h 10 avril 2022 - 9h/11h45	<u>Rédacteur</u> Dominique DELGOVE
<u>Lieu</u> Visio conférence - système Zoom	<u>Nom du fichier</u> CR CD 006 DD 09 & 10/04/2022
<u>Participants</u> Membres du Comité directeur (voir liste de présence) Directrice administrative DTN	<u>Destinataires</u> CD FFB Salariés FFB Ligues <u>Publication</u> Site FFB

ORDRE DU JOUR

Samedi 9 avril 2022

1 MOT DU PRÉSIDENT	2
2 ELECTIONS AU SEIN DU BUREAU SUITE DEMISSION POSTE DE TRESORIER	3
3 SITUATION BUDGETAIRE ET BUDGET PREVISIONNEL	3
4 SUBVENTIONS ANS/ETAT - CONTRATS DE DEVELOPPEMENT ET DE PERFORMANCE	4
5 CONVENTION « CLUBS AVENIR »	4
6 PROJET FEDERAL	6
7 REBOOST	6
8 STATUTS - REGLEMENT INTERIEUR - LOI SUR LE SPORT	7
9 CONTRAT DE DELEGATION - REFERENT ETHIQUE - REFERENT LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	7

Dimanche 10 avril 2022

10 PSF - PRESENTATION DE LA CAMPAGNE 2022	7
11 POINT SUR LES ETR	8
12 PREPARATION DE L'A.G. DU 12 JUIN	8
13 CHAMPIONNAT DU MONDE BLACKBALL A ALBI	8
14 ACTIVITE DES POLES ET DES COMMISSIONS	10
15 RESULTATS DES VOTES DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR	12
16 DATES REUNIONS COMITE DIRECTEUR ET A.G. - CLOTURE DE LA REUNION	12

1/ Mot du Président

Le président Jean-Paul SINANIAN souhaite la bienvenue aux membres du Comité directeur.

JPS rappelle que cette réunion, initialement prévue à Rungis, a dû être annulée en présentiel à cause de nombreuses absences, ce qu'il déplore, et des indisponibilités de dernière minute liées le plus souvent à la Covid 19.

JPS revient sur les textes présentés lors de l'AG d'Angoulême en décembre.

Le règlement intérieur et la charte d'éthique et de déontologie ont été adoptés, car votés à la majorité relative, mais les statuts ont été rejetés car nécessitant une adoption à la majorité des 2/3.

La décision a été prise de confier les statuts aux ligues afin qu'elles apportent leurs propositions d'amendements avec un impératif, être en conformité avec le code du sport.

Ce sujet sera abordé dans le point 8 lors de cette réunion.

JPS félicite Marc, Véronique, la commission administrative et Philippe ZWAENEPOEL pour le travail effectué sur le document émanant du Ministère ayant permis à la FFBillard d'obtenir la délégation pour les 4 années à venir.

Ce nouveau contrat de délégation dénote d'une volonté d'évolution du mode opérationnel entre les fédérations sportives et l'Etat et des contraintes qui pèsent de plus en plus sur celles-ci.

L'accord entre la FFBillard et l'Etat à travers ce contrat conditionne l'octroi d'un cadre technique sportif (CTS) placé auprès de la FFBillard par le ministère et l'obtention de subventions.

En contrepartie, la FFBillard doit respecter et faire respecter les dispositions du Code du sport ainsi que les règles statutaires et autres règlements.

JPS évoque la formidable réussite de l'opération Reboost avec une récupération de 85 % des licenciés perdus la saison dernière, soit un total de 15 600 licenciés à ce jour, chiffre en corrélation avec les objectifs fixés.

Autre élément de satisfaction : l'augmentation sensible des jeunes et des féminines qui était également l'un des objectifs de cette opération.

JPS félicite les concepteurs de ce dispositif, mais également les organes déconcentrés et les clubs qui ont permis à la fédération de retrouver un effectif conforme à son développement.

JPS aborde un sujet concernant un licencié, sanctionné par son club pour faux et usage de faux et qui occupe par ailleurs des fonctions importantes dans des organes déconcentrés.

Cette infraction, contraire aux règles définies par la charte d'éthique et de déontologie va déclencher une série de procédures dans les prochaines semaines.

JPS évoque le souhait de Viviane ROUCHON de ne plus assumer sa fonction de trésorière afin de se consacrer à une nouvelle mission, la communication.

Mélanie MANGOT, trésorière adjointe, ne pouvant reprendre cette tâche, le poste a été proposé à Pierre REYNAERT. Cette proposition sera soumise au vote du comité directeur.

Ces modifications amèneront quelques changements au sein du bureau et du comité directeur, à savoir, le remplacement de Pierre par Viviane au poste de vice-présidente et la nomination de Viviane à la présidence de la commission communication.

Ces propositions seront également soumises au vote du comité directeur.

La fédération a la charge du championnat du monde de Blackball à Albi en octobre prochain et elle mettra tout en œuvre pour réussir pleinement cette manifestation afin d'en recueillir le maximum de retombées positives.

Avant d'aborder l'ordre du jour et le budget prévisionnel, JPS évoque le départ à la retraite de Louis EDELIN dans les prochains mois et son remplacement.

La 1^{ère} hypothèse était de le remplacer à la DTN par 2 contrats à mi-temps (l'un embauché et l'autre par glissement de Nicolas de la communication à la DTN).

Après réflexion et concertation, cette option ne paraît pas donner satisfaction car insuffisante pour remplacer Louis et peu attractive pour le salarié embauché à mi-temps.

Louis doit être remplacé par un salarié à plein temps qui pourra assurer les déplacements inhérents à cette fonction et toutes les actions au sein de la direction technique nationale (formation sportive, formation de formateurs, labellisation des clubs, ...).

Il faut donner la priorité à la DTN dont le fonctionnement est primordial pour la fédération avec 2 salariés à temps plein, l'un pour le carambole et l'autre pour les billards à poches.

Concernant la communication, un contrat à plein temps sera proposé à Alexandre, en formation depuis un an et qui donne entière satisfaction.

Cela aura un coût qui interviendra dans l'établissement du budget prévisionnel, des options à choisir et de la politique à mettre en œuvre pour continuer à structurer et développer la fédération.

2/ Elections au sein du bureau suite démission poste de trésorier (Véronique CARDINEAU)

Ainsi que l'a évoqué JPS en introduction, Viviane ROUCHON avait exprimé il y a quelques mois le souhait de démissionner de son poste de trésorière.

Afin que tous les membres du comité directeur puissent s'exprimer, un vote par voie électronique sera organisé à l'issue de cette réunion.

Véronique rappelle les différents postes et sujets qui seront soumis au vote du comité directeur :

- Trésorier : proposition, Pierre REYNAERT
- Vice-présidente : proposition, Viviane ROUCHON
- Présidente de la commission « communication » : proposition, Viviane ROUCHON
- Président de la commission d'appel : proposition, Pascal GUILLAUME
- Présidente de la commission « handibillard » : proposition, Florence GAILLET
- Approbation des statuts
- Approbation du règlement intérieur
- Projet de la convention « clubs avenir »
- Modifications du code sportif « Carambole »
- Modifications du code sportif « Américain »

Les résultats de ces différents votes seront publiés et détaillés en fin de compte rendu.

3/ Situation budgétaire et budget prévisionnel (Viviane ROUCHON - Pierre REYNAERT)

La situation financière de la fédération est satisfaisante.

Alberto a créé un nouvel outil de gestion permettant de voir à la fois le budget prévisionnel de l'année en cours, le budget réalisé en temps réel ainsi que le budget prévisionnel de la saison suivante.

Les différentes commissions ont transmis leurs propositions de budget pour la saison prochaine qui servira de base à une réunion spécifique fin avril où l'atterrissage à fin août sera plus clairement défini et un budget prévisionnel plus précis pourra être élaboré.

Le budget prévisionnel présenté ce jour est une 1^{ère} ébauche de la version qui sera présentée et transmise aux ligues dans quelques semaines.

Les recettes ont été évaluées ainsi :

- Licences : objectifs 16200 licenciés - nombre de clubs stables ;
- Subventions ministère : en très légère augmentation ;
- Partenariats : en augmentation grâce à l'apport de nouveaux partenaires.

Les dépenses :

- Le fonctionnement administratif et les frais de gestion sont incompressibles ;
- Le poste des salaires augmente avec une réévaluation des salaires actuels et le recrutement d'un salarié à temps plein.
En 2021-2022, il y avait 5 salariés (moyenne hebdomadaire : 33 h car 3 en temps partiel) et un apprenti pour des salaires s'élevant à 259 227 € (Toutes charges comprises) ;
En 2022-2023, il y aurait 6 salariés dont 3 à temps partiel (moyenne hebdomadaire : 33 h), les salaires s'élevant alors à 282 628 € (Toutes charges comprises), soit une augmentation de 23 400 € ;
- Le coût des réunions est sensiblement en baisse avec plus de réunions en visioconférence et moins en présentiel ;

- Les commissions sportives sont relativement stables sauf pour le Blackball (en hausse à l'International) ;
- Les commissions techniques sont en baisse mais ceci est explicable car la partie développement de l'opération « Reboost » n'atteindra pas le niveau de cette saison.
- Le poste « Autres opérations » concerne l'organisation du championnat du monde de Blackball d'Albi que la FFBillard organisera en octobre, le PSF et les provisions et dotations aux amortissements.

Afin de parvenir à un équilibre Recettes/Dépenses, il sera nécessaire de faire une reprise sur fonds propre.

Une piste est envisagée : l'augmentation de 2 € de la part fédérale sur le prix de la licence.

Celle-ci, évaluée à 24 400 € sur l'ensemble des licenciés, aurait le gros avantage de couvrir intégralement le coût de recrutement du salarié supplémentaire.

La part fédérale de la licence, d'un montant de 43 € depuis 2016, passerait à 45 €.

Cette option semble incontournable si la FFBillard veut poursuivre rapidement son développement.

4/ Subventions ANS/Etat : contrats de développement et de performance (Marc MASSE)

L'ANS, opérateur du ministère des sports est notre interlocuteur principal pour le financement de nos actions à travers 2 contrats : le contrat de développement et le contrat de performance.

Le contrat de performance ne concerne que les fédérations ayant au moins une discipline reconnue de haut niveau (la FFBillard compte 4 disciplines de haut niveau pour la période 2022-2025, Américain, Blackball, Carambole 3 Bandes et Snooker).

La FFBillard doit faire valider un projet de performance fédéral (PPF) qui est le plan d'action que la fédération décide de mettre en place pour faire avancer la pratique du billard dans sa dimension de haut niveau.

5/ Convention « clubs avenir » (Marc MASSE)

Au-delà des écoles de billard déjà mises en place, il s'agit de développer un dispositif qui amène des jeunes vers une pratique plus sportive, voire vers le haut niveau (régional, national, voire international).

Le projet « **clubs avenir** » s'inscrit dans le projet de performance déposé par chaque fédération qui comprend deux volets :

- Un programme « d'accession à la pratique de haut niveau »
- Un programme « d'excellence »

Le programme d'accession à la pratique de haut niveau a pour objectif le recrutement, la détection et la formation sportive des jeunes talents.

Ce programme intègre par conséquent des clubs, les Equipes Techniques Régionales (ETR) et la Direction Technique Nationale (DTN).

Pour les clubs concernés, il s'agira de planifier des créneaux d'entraînement sportif encadrés par des entraîneurs de club amenant les jeunes vers la pratique sportive du billard, la progression et la performance.

Cela passerait, non par une labellisation du club (cf labels fédéraux niveaux 1 et 2), mais par un conventionnement comme cela se pratique dans les ligues avec les ETR.

Pour les ETR, ce dispositif nécessite d'être renforcé car il est aujourd'hui insuffisamment utilisé et doit servir de charnière entre le niveau local et le niveau national.

Ce maillon doit être développé et sans doute passer par la professionnalisation.

Les conditions de succès de ce dispositif ont été identifiées :

Au niveau du club

- Développer le recrutement des jeunes par le club (plan d'actions) ;
- Améliorer l'assiduité des jeunes dans la pratique et à l'entraînement (encadrement, animation) ;
- Garantir l'assiduité des encadrants (rémunération) ;
- Développer la compétence des encadrants (formation initiale et continue).

Au niveau de l'ETR

- Inclure ce dispositif « clubs avenir » dans le programme conventionné ETR Ligue-FFBillard ;
- Identifier et accompagner les clubs susceptibles d'intégrer le dispositif ;
- Evaluer l'encadrement mobilisable (entraîneurs de clubs) ;
- Evaluer les besoins en formation de l'encadrement ;
- Suivre et animer l'activité sportive des jeunes en région (stages, évaluations, compétitions U15 et U18) ;
- Aider avec les entraîneurs régionaux ;
- Engager financièrement la ligue.

Au niveau de la DTN

- Développer les programmes spécifiques d'entraînement pour les différents niveaux de jeunes et pour les différentes disciplines ;
- Poursuivre la formation des entraîneurs ;
- Assurer l'animation du réseau des ETR ;
- Contribuer à mobiliser des financements ;
- Veiller à la complémentarité des différentes interventions et des différents niveaux de la structure fédérale : clubs - ligues - niveau national FFBillard.

La fiche signalétique d'un club visé par ce dispositif réunit les critères suivants :

- Club organisé pour recruter de nouveaux arrivants ;
- Club organisant déjà une école de billard (plutôt labellisée niveau 2 « perfectionnement ») ;
- Club pouvant mobiliser des entraîneurs formés ou à former dans le club ou extérieurs au club ;
- Club tourné vers la pratique sportive du billard, vers l'accueil et la formation des jeunes.

La convention « clubs avenir » est une convention tripartite club-ligue-FFBillard qui décrit les moyens mobilisés par le club ainsi que les moyens apportés par la ligue et le niveau fédéral.

Un club s'inscrivant dans le dispositif « club avenir » proposerait :

Pour les U15 :

- Un entraîneur de club (formé ou à former : cf. module du DECF) ;
- 2 à 6 jeunes sportifs par créneau ;
- Etre en U15 et avoir obtenu le billard d'argent ;
- 2 séances par semaine de 1h30.

Pour les U18 :

- Un entraîneur régional (formé ou à former : cf. module du DECF) ;
- 2 à 6 jeunes sportifs par créneau ;
- Etre en U18 et avoir obtenu le billard d'or ;
- 2 séances par semaine de 1h30.

Concernant le coût et le financement de cette opération, il convient avant tout de lever le tabou de la rémunération de l'encadrement.

Pour le détail du coût potentiel à la charge du club, de la ligue et de la fédération et des sources de financement, voir diaporama en annexe.

Après échanges avec les élus des ligues et validation par le comité directeur, ce projet pourra être mis en œuvre dès septembre 2022.

6/ Projet fédéral (Marc MASSE)

Le projet fédéral prenant en compte les orientations des politiques publiques du sport est une obligation du ministère des Sports et de l'ANS qui débouche sur l'attribution de subventions (110 000 €/an + un emploi à temps plein).

La convention « clubs avenir » décrite ci-dessus s'inscrit totalement dans le projet fédéral et concerne notamment les pôles « sportif », « formation » et « développement ».

Ces dispositifs vont nécessiter beaucoup de ressources et de mobilisation de la part des clubs, des organes déconcentrés et de la FFBillard pour mettre en œuvre ce projet fédéral très dense.

7/ Reboost (Dominique DELGOVE)

Dominique présente le diaporama préparé par Alberto, absent ce jour.

L'opération Reboost a été conçue pour durer pendant toute l'olympiade.

A chaque saison il est évidemment nécessaire d'analyser les résultats obtenus et d'ajuster le dispositif en fonction de la situation économique et des modifications qui s'imposent.

Les 5 objectifs retenus pour la saison 2022-2023 sont les suivants :

- **Diversifier** (en particulier rajeunir et féminiser)
- **Fidéliser** (en particulier jeunes et féminines)
- **Retrouver** les licenciés perdus en 2019-20 et 2020-21
- **Augmenter** le nombre de licenciés
- **Pérenniser** nos clubs

Pour atteindre ces objectifs, différents dispositifs d'aide économique aux clubs ont été définis qui reprennent en grande partie ceux appliqués cette saison en y apportant les améliorations estimées nécessaires.

Tous les dispositifs se cumulent entre eux. Afin que l'aide économique soit débloquée pour un club il faut par contre que les 3 conditions ci-dessous soient conjointement réunies :

- Le club doit atteindre un nombre de licences (hors Pass scolaires) supérieur à celui qu'il avait à la fin de la saison 2021-2022 ;
- Le nombre de licences dans le club (hors Pass scolaires) doit être égal ou supérieur à 20 ;
- Le montant cumulé des aides doit être égal ou supérieur à 100 € (tant que le montant est inférieur à 100 € aucun virement n'est effectué au bénéfice du club).

Détail des aides relatives aux 5 objectifs :

- **Diversifier** (jeunes et féminines)
 - L'aide est identique à celle de la saison dernière
 - 9 € pour chaque licence avenir
 - 28 € pour chaque licence découverte femme
 - 28 € pour chaque licence découverte homme mais uniquement si un autre membre de la même famille est licencié dans le même club.
- **Fidéliser** (jeunes et féminines)
 - 5 € pour chaque licence avenir 2021-2022 reconduite comme licence -21 ans
 - 14 € pour chaque licence découverte femme 2021-2022 reconduite comme licence +21 ans
 - 14 € pour chaque licence découverte homme (famille) 2021-2022 reconduite comme licence +21 ans.
- **Retrouver** les licenciés perdus en 2019-20 et 2020-21
 - 5 € pour chaque licence -21 ans ou avenir prise en 2019-2020 ou 2020-2021 reprise en 2022-2023
 - 14 € pour chaque licence +21 ans ou découverte prise en 2019-2020 ou 2020-2021 reprise en 2022-2023.
- **Augmenter** le nombre de licenciés
 - Le nombre de licences en 2022-2023 est supérieur au nombre de licences en 2021-2022 et le nombre de licenciés du club est égal ou supérieur à 20 : une aide de 10 € est débloquée par licence supplémentaire.
- **Pérenniser** nos clubs (axe 3 de la saison 2021-2022 et lié au ratio Licenciés/Table)
 - 3 conditions :
 - Le ratio doit être supérieur à celui de la saison dernière ;
 - Le club doit posséder au moins 3 tables ;
 - Le 1^{er} seuil de déblocage est de 8 licenciés par table.

Une 1^{ère} estimation, basée sur un objectif à 16200 licenciés permet de chiffrer à 57 000 € le coût de Reboost pour la saison 2022-2023.

8/ Statuts - Règlement intérieur - Loi sur le sport (Serge LECROART)

Pour être adoptés, les statuts doivent être approuvés par l'assemblée générale à la majorité des 2/3, et la version présentée lors de l'AG de décembre à Angoulême n'a pas réuni cette majorité qualifiée.

Grâce au concours de Marcel DEJARDIN et de Christian BAIZET, le conseil des ligues a permis de soumettre des propositions d'amendements.

La commission administrative, dans le respect du code du sport et de la législation, a rédigé une nouvelle version dont Serge détaille les modifications et qui sera soumise au vote du comité directeur.

En cas d'accord de celui-ci, cette version sera soumise au vote des délégués de ligues lors de l'assemblée générale du 12 juin prochain à Rennes.

Les nouvelles dispositions de la loi sur le sport votée en mars dernier n'ont pas été intégrées dans ce nouveau texte car plusieurs points ne seront effectifs qu'en 2024 et devront faire l'objet d'une réflexion particulière comme la parité, le cumul des mandats, le vote des clubs, etc.

Le règlement intérieur, bien qu'adopté par l'assemblée générale en décembre dernier, a subi quelques modifications afin d'être en corrélation avec les statuts.

Il sera également soumis au vote du comité directeur ainsi qu'au vote des délégués de ligues lors de l'AG du 12 juin prochain.

9/ Contrat de délégation - référent éthique et lutte contre les violences (Marc MASSE)

Contrat de délégation

Auparavant, la délégation était délivrée par un simple arrêté pour les disciplines gérées par la FFBillard pour la durée de l'olympiade.

Les pouvoirs publics ont instauré un nouveau contrat de délégation, plus exigeant, qui reprend toutes les orientations imposées aux fédérations (ex : contrôle de l'honorabilité, lutte contre les violences, lutte antidopage, etc.) avec un respect mutuel des engagements définis.

Le contrat a été rédigé et complété avec le concours de Véronique, de la commission administrative et de Philippe ZWAENEPOEL et récemment validé par l'ANS pour les 4 années à venir.

Référent éthique et référent lutte contre les violences

Les pouvoirs publics utilisent les fédérations comme opérateurs d'un certain nombre de sujets, notamment la lutte contre les violences qui doit aussi s'appliquer dans les fédérations sportives.

L'Etat veut avoir des référents CTS (Conseiller Technique Sportif) mais aussi parmi les élus des comités directeurs des fédérations afin de s'assurer de la prise en compte du sujet.

Le comité directeur doit désigner un référent qui sera l'interlocuteur avec les pouvoirs publics.

A ce jour, Véronique est responsable du contrôle de l'honorabilité et Serge LECROART se propose d'être le référent éthique et référent lutte contre les violences de la FFBillard.

10/ PSF - présentation de la campagne 2022 (Marc MASSE)

Les documents du PSF (Projet Sportif Fédéral) ont été envoyés avec notamment la note de cadrage qui définit les orientations dans lesquelles chaque structure, clubs, comités départementaux et ligues doivent s'inscrire dans la constitution de leurs dossiers.

2 séquences d'information sont programmées en visioconférence le mardi 12 avril (10h et 18h) afin de présenter les documents et de répondre aux questions éventuelles.

La campagne PSF est pilotée par l'ANS dans le cadre et le respect des règles imposées par celle-ci.

La commission d'évaluation devra être constituée rapidement. Un appel à candidatures a été envoyé.

Le dépôt des dossiers s'étend jusqu'au 17 mai. Une réunion de préparation de la commission aura lieu mi-mai.

L'an dernier, un sujet sensible comme la féminisation ne figurait dans aucun dossier, et cette année, l'ANS portera une attention particulière au respect de ses recommandations dans l'octroi de ses subventions.

11/ Point sur les ETR (Marc MASSE)

A ce jour, le dispositif n'est pas pleinement satisfaisant car les ETR ne sont pas suffisamment structurées et étoffées.

De façon générale, un manque d'animation et de coordination de l'ETR est le plus souvent constaté car la fonction de coordonnateur n'est pas encore bien positionnée et valorisée.

Des progrès peuvent être encore réalisés dans la formation initiale et continue d'animateurs et d'initiateurs de clubs ou encore dans le recrutement d'entraîneurs qui devraient être davantage étendus à l'ensemble de nos disciplines.

Un effort doit être porté sur l'offre sportive vers les U15 et U17, car les compétitions « Jeunes » sont très inégalement réparties, certaines ligues n'organisant aucune compétition.

Cela peut être lié à la pratique de la discipline et aux effectifs concernés, mais un gros travail reste à faire dans ce domaine.

A ce jour, 6 avenants aux conventions ETR ont été signés avec les ligues pour la saison 2021-2022.

Des contacts sont en cours avec la ligue des Hauts-de-France pour la constitution d'une ETR.

12/ Préparation de l'A.G. du 12 juin - définition de l'ordre du jour (Véronique CARDINEAU)

L'A.G. se déroulera à l'hôtel IBIS de Rennes. Cet hôtel ne disposant plus de restauration, les repas seront pris au Courtepaille distant de 800 mètres.

L'ordre du jour sera le suivant et sera finalisé dans les prochaines semaines :

- Rapport moral
- Vote sur l'augmentation de la licence +21 ans
- Présentation et vote du budget prévisionnel
- Vote des textes : statuts et règlement intérieur

Une réunion de bureau se déroulera le samedi matin.

Les délégués de ligues seront conviés à une séance de travail le samedi 11 juin après-midi.

Le samedi soir, un hommage sera rendu à d'anciens dirigeants de la FFBillard dont la liste sera finalisée prochainement.

13/ Championnat du monde Blackball à Albi (Nicolas HENRIC)

Un comité d'organisation a été créé en décembre dernier afin de gérer le championnat du monde de Blackball qui se déroulera à Albi du 8 au 15 octobre 2022.

Avant d'aborder ce sujet, Nicolas évoque la situation internationale du Blackball.

La FFBillard est membre de l'EBA qui gère le Blackball au niveau européen (13 nations), elle-même affiliée à BI (Blackball International) qui regroupe 16 nations (y compris les 13 nations européennes).

Depuis plusieurs années, les relations entre l'EBA et la BI s'étaient dégradées au point d'arriver à une rupture totale en février dernier qui a amené l'EBA à quitter la BI.

Actuellement, Blackball International ne compte plus que 3 nations (Australie, Afrique du Sud et Maroc).

A ce jour, plus de 500 joueurs issus de 14 nations ont confirmé leur participation à ces championnats et des contacts sont en cours avec plusieurs autres pays.

La communication se décline en plusieurs axes :

- Un site internet dédié WBC2022.org
- Une page Facebook World Blackball Championships 2022
- Un dossier de presse
- Merchandising (polos, sacs à dos, accessoires, boîtes de biscuits, autocollants, etc.)

Le budget prévisionnel :

LIBELLE	DEPENSES PREVISIONNELLES	LIBELLE	RECETTES PREVISIONNELLES
VILLE/PARC EXPO Location parc	300 000 €	VILLE/PARC EXPO Ville d'Albi/club	280 000 €
TOTAL SALLE	300 000 €		
ARBITRES (10 nationaux + 3 internat. Hébergement	8 599 €	SPONSORS Biscuits de Mel	10 000 €
Restauration	2 080 €	Restauration arbitres	2 080 €
Vacation	5 200 €		
Déplacement	2 000 €		
TABLE DE MARQUE (3 personnes) Hébergement	1 985 €	Restauration table de marque	480 €
Restauration	480 €		
Déplacement	150 €		
MEDIAS SPORT EN FRANCE	20 000 €	SUBVENTIONS Ligue Occitanie Région Occitanie	4 000 €
REPAS GALA	1 750 €		
PERSONNEL FFBILLARD (4 pers.) Hébergement	2 646 €	Restauration personnels	720 €
Restauration	720 €		
MATERIEL SPORTIF Livraison des billards (FFBillard)	3 600 €	MEDIAS Subvention ANS	10 000 €
Installation/démontage	1 500 €		
Livraison billards (AURA)	1 000 €		
COMMUNICATION Attachée de presse	3 000 €	TRQ WBC 2022	17 000 €
Outils de communication	5 000 €		
TROPHEES	5 000 €		
Assurance responsabilité civile	- €		
TOTAL	364 710 €	TOTAL	324 280 €

Soit un coût pour la FFBillard de 40 430 €

Lors de l'établissement du 1^{er} budget prévisionnel, le coût s'élevait à 20 000 €.

Nicolas explique cette élévation du coût à 40 430 € et la différence de 20 430 € par plusieurs facteurs :

- L'augmentation de frais de séjours de personnels ;
- La ventilation du partenariat Biscuits de Mél : 20 000 € au total (10 000 € WBC 2022 - 10 000 € Circuit national Blackball) ;
- La subvention production audiovisuelle : pas d'aide du CNOSF et 50 % de l'ANS soit 10 000 € au lieu de 18 000 € ;
- Les tickets de qualification TRQ : 17 000 € au lieu de 35 000 € prévus.

14/ Activités des pôles et des commissions

- **Commission administrative**

Dominique DELGOVE a rejoint Marcel DEJARDIN et Serge LECROART pour poursuivre la mission de la commission. De son côté, Michel FLEURY a souhaité passer le relais en douceur après de nombreuses années consacrées à la fédération.

Grâce aux visioconférences, de très nombreux échanges ont permis à l'équipe de travailler ensemble.

A l'actif de ces derniers mois de fonctionnement :

- 9 avis donnés sur 9 mutations ;
- 3 réunions sur le projet de contrat de délégation proposé par le ministère des Sports dans le cadre de la démarche du renouvellement de la délégation ;
- Depuis le 15 mars, la commission a pris connaissance des propositions du conseil des ligues sur l'évolution des textes (statuts et règlement intérieur).

Avec l'aide de son secrétaire, Christian BAIZET, une nouvelle rédaction a été effectuée et sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale.

Les prochains travaux comprendront les évolutions réglementaires concernant le projet de loi sur la démocratisation du sport (parité, cumul des mandats, etc.) et une proposition sur la nouvelle gouvernance (intégration des clubs dans les élections des instances fédérales).

- **Commission système d'information**

David évoque le nouveau logiciel de gestion sportive B&P.

Après diffusion du cahier des charges rédigé et validé par l'ensemble des présidents(e)s des commissions nationales B&P auprès des deux potentiels prestataires, seul CueScore a répondu officiellement à nos sollicitations en amendant notre cahier des charges.

Voir suite et détails dans le compte-rendu en annexe

Concernant E2i et le billard Carambole, la CSI travaille toujours en étroite collaboration avec la CNC.

De nombreuses fonctionnalités sont venues compléter l'outil E2i de saisie des résultats Carambole.

Ces nouvelles fonctionnalités ont été présentées par Alberto CASALE à l'ensemble des responsables sportifs des ligues.

Cet outil reste encore perfectible mais cette plateforme répond dans la majorité des cas aux besoins des CD, ligues et compétitions nationales individuelles et par équipes.

Concernant la e-boutique, des contacts sont pris avec des prestataires et une réunion est prochainement programmée afin de finaliser le cahier des charges avec tous les acteurs.

- **Commission Billard Américain**

Voir compte-rendu en annexe

- **Commission Snooker**

Isabelle souligne la réticence des joueurs de Snooker à se déplacer sur les tournois nationaux.

Voir compte-rendu en annexe

- **Commission Blackball**

Nicolas fait le même constat sur le moindre engouement des joueurs de Blackball à se déplacer sur les tournois nationaux depuis la crise sanitaire liée sans doute également à l'accroissement du coût des déplacements.

Concernant la saison prochaine, Jigar lance un appel aux clubs concernant l'organisation des championnats de France 2023 car aucun club ne s'est manifesté à ce jour.

Jigar met également l'accent sur les besoins en arbitres lors des tournois nationaux car la pratique montre que les recommandations émises il y a 2 ans ont été très peu appliquées par les ligues et que l'organisation des tournois est victime de cette carence en arbitres.

Voir compte-rendu complet en annexe

- **Commission formation**

Hervé GAVLAK exprime sa satisfaction avec l'organisation de 29 stages CFA (18 stages les saisons précédentes) qui ont permis de valider 255 stagiaires CFA et animateurs de club.

180 écoles de billard ont été répertoriées cette saison contre 155 auparavant, soit une évolution de près de 20 %.

Afin d'atteindre de nouveaux publics, Hervé recommande aux clubs l'organisation mensuelle des opérations « portes ouvertes » encore trop souvent limitées à une organisation annuelle.

Une réflexion est actuellement en cours sur la filière de formation des animateurs de clubs, initiateurs et DECF pour améliorer l'efficacité du dispositif global, sachant que ce sujet est étroitement lié avec le nouveau dispositif « clubs avenir » et la nécessité d'intégrer dans les encadrants des entraîneurs de clubs.

Concernant la formation des arbitres, un nouveau parcours de formation a été mis en place depuis 2020. Pour des raisons diverses (crise sanitaire, désaffection de l'intérêt pour la fonction d'arbitre, responsables de ligue ayant peu adhéré au dispositif, etc.), la mise en pratique sur le terrain est quelque peu timide.

Concernant la formation des dirigeants, des travaux sont en cours vers 2 axes :

- Les dirigeants de clubs ;
- Les dirigeants de structures fédérales.

Pour tous les types de formations, encadrants, arbitres, etc., il est important que les responsables nationaux, régionaux et de toutes les structures s'approprient les dispositifs et puissent contribuer à leur promotion.

Voir compte-rendu complet en annexe

- **Commission des juges et arbitres**

Voir compte-rendu en annexe

- **Commission handibillard**

Il est important de poser les fondations de cette nouvelle commission et de commencer à travailler sur ce sujet.

Le poste de présidente de cette commission est proposé à Florence GAILLET et sera soumis au vote du comité directeur. (*Voir résultat en fin de compte rendu*).

Cette commission pourra être composée dans un premier temps de 2 ou 3 personnes et s'étoffer au fil du temps selon les travaux à réaliser.

Une étude très complète réalisée par Philippe ZWAENEPOEL pourra servir de base aux orientations à prendre conformément à la feuille de route qui figure en annexe du projet fédéral.

Les types, ainsi que les degrés de handicap sont très variés et la 1^{ère} démarche est d'inciter les clubs à se faire référencer sur le portail HandiGuide.

- **Pôle sportif**

Modifications apportées aux codes sportifs Carambole et Américain (soumises au vote du CD) ;

Réflexion sur l'évolution de l'offre sportive et la mise en place du dispositif « clubs avenir » ;

Incitation de la mise en place de compétitions « jeunes » ;

Restructurer les compétitions par équipes ;

Réflexion sur le classement pour tous, les catégories, les distances dans les différents modes de jeu, etc.

15/ Résultats des votes des membres du comité directeur

Les 25 membres du comité directeur ont été consultés par voie électronique afin de se prononcer sur différents sujets.

22 personnes se sont exprimées :

Trésorier : Pierre REYNAERT

OUI : 20 NON : 1 ABSTENTION : 1

Vice-présidente et présidente de la commission communication : Viviane ROUCHON

OUI : 17 NON : 4 ABSTENTION : 1

Président de la commission d'appel : Pascal GUILLAUME

OUI : 21 NON : 0 ABSTENTION : 1

Approbation des statuts

OUI : 21 NON : 0 ABSTENTION : 1

Approbation du règlement intérieur

OUI : 21 NON : 0 ABSTENTION : 1

Projet convention « club avenir »

OUI : 22 NON : 0 ABSTENTION : 0

Modifications code sportif « Carambole »

OUI : 20 NON : 0 ABSTENTIONS : 2

Modifications code sportif « Américain »

OUI : 20 NON : 0 ABSTENTIONS : 2

16/ Dates réunions comité directeur et A.G. - clôture de la réunion

Les prochaines réunions du comité directeur se dérouleront :

- samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022
- samedi 14 janvier 2023 en visioconférence
- samedi 15 et dimanche 16 avril 2023

2 assemblées générales sont programmées la saison prochaine :

- dimanche 15 janvier 2023 en visioconférence
- dimanche 18 juin 2023

En l'absence d'autres sujets, Jean-Paul SINANIAN remercie les membres du comité directeur pour leur implication et leur disponibilité ainsi que pour la qualité des échanges et clôture la réunion à 11h45.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Dominique DELGOVE
Secrétaire général

